

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-41**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2020.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Autorisation d'ester en justice.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2018-10 du conseil d'administration du 5 mars 2018,

Exposé de la décision :

Par la délibération n°2018-10 susvisée, le conseil d'administration a autorisé le Président de l'université à déposer un référé expertise auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le cadre du litige qui oppose l'université, le groupement de maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire du lot 7 du marché de réfection du clos et du couvert de l'IUT de Tours (bâtiment E, lot n°7 ventilation) en raison de la non-conformité des travaux au CCTP. Considérant que le rapport d'expertise manque d'objectivité, l'université souhaite engager un recours en responsabilité contractuelle contre le groupement de maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire du lot 7 du marché.

Proposition de décision soumise au conseil :

- autorisation donnée au Président d'engager un recours en responsabilité contractuelle contre la SARL Boille, Lavat et Suquet, la SAS Anvolia et la société ICR LBE fluides (venant aux droits de la société NOX Ingénierie).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	0
Votes exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 07 juillet 2020

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 17 JUL. 2020

Transmise au Recteur le : 17 JUL. 2020